

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RIVESALTES
9 AV LEDRU ROLLIN CS 80070
66601 RIVESALTES CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 73 725 071 049
Référence de l'avis : 25 66 4323703 26
Contrat de prélèvement : M3 66 0036278 21
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M366003627821

Numéro de propriétaire : 187 T00121 X

Département d'imposition : 660
PYRENEES-ORIENTALES

Commune d'imposition : 187
ST PAUL DE FENOUILLET

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 66038

TISSEYRE SERGE
TISSEYRE JOSEFA JOSETTE
6 RUE JEAN MACE
66220 ST PAUL DE FENOUILLET

Somme à prélever

327,00 €

Montant de vos taxes foncières 1527,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 200,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre	2025	150,00 €	17 novembre	2025	27,00 €
15 octobre	2025	150,00 €			


Compte bancaire : FR76 1710 6000 080X XXXX XXX0 089

Identifiant de la banque : AGRIFRPP871

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP RIVESALTES
9 AV LEDRU ROLLIN CS 80070
66601 RIVESALTES CEDEX
Tél : 0411300930

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DES PYRENEES-ORIENTALES
CELLULE FONCIER DEPARTEMENTALE
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
TSA 10009
66961 PERPIGNAN CEDEX 9
Tél : 04 68 66 41 41

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	152,00 €	15 juin	2026	152,00 €
16 février	2026	152,00 €	15 juillet	2026	152,00 €
16 mars	2026	152,00 €	17 août	2026	152,00 €
15 avril	2026	152,00 €	15 septembre	2026	152,00 €
15 mai	2026	152,00 €	15 octobre	2026	152,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.